

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 31 août, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle polyvalente communale Florimond Raffard, sous la présidence de Monsieur Guy MEZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 août 2026.

Présents : Guy MEZARD, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Bernard BOURASSIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Anne GUEUGNON, Richard HOURDEQUIN, Stéphane JACOB, Jimmy PAUVERT, Gérald POPHILLAT, Florence QUIGNON, Jérôme RAFFARD, Caroline VANI.

Secrétaire de séance : Jérôme RAFFARD.

Nombre de Conseillers

- En exercice 14
- Présents 14
- Votants 14

Objet : Demande d'aide sociale

Délibération n°62/2026

Monsieur le Maire informe : un habitant de Noyers, suite à décès de son épouse, se retrouve en difficulté financière pour régler les frais funéraires. Celui-ci s'est rapproché de la Mairie et du C.C.A.S. afin d'obtenir une aide financière.

Monsieur le Maire précise que les Pompes Funèbres proposent à cet habitant d'étaler son règlement sur 15 mois, soit 300 €/mois pendant 15 mois. Le C.C.A.S. propose de lui apporter une aide financière à hauteur de 50 €/mois sur 15 mois et de verser la somme globale (soit 750 €) directement aux Pompes Funèbres afin que ceux-ci déduisent ce montant de la somme globale due par l'habitant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette aide financière.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'aider financièrement cet habitant, dans le cadre du règlement des frais d'obsèques de son épouse, pour un montant total de 750 €,
- Dit que cette dépense sera enregistrée au compte c/65138 « Autres secours » du Budget Principal,
- Dit que ladite somme de 750 € sera versée directement et en une seule fois aux Pompes Funèbres afin que ceux-ci déduisent ce montant de la somme globale due par l'habitant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Monsieur Le Maire,
Guy MEZARD



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jérôme RAFFARD.